

Rapport annuel du comité d'éthique

Sodexo Seniors

En application de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées portant modification de la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis et de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans le domaine social, familial et thérapeutique.

Les organismes gestionnaires suivants gérés par SODEXO Luxembourg S.A :

- Structure d'hébergement pour personnes âgées « An de Wisen », Bettembourg
- Structure d'hébergement pour personnes âgées « Gréngewald », Niederanven
- Structure d'hébergement pour personnes âgées « Op Lamp », Wasserbillig
- Logement encadré « Riedgen », Strassen

SODEXO SENIOR SERVICE S.A, gérant :

- Logement encadré « Konviktsgaard », Luxembourg

Ces établissements ont décidé conjointement le 01/03/2024 de créer pour leurs maisons un comité d'éthique unique.

Vous noterez que bien que non concernés par la mise en place du comité d'éthique, la volonté a été d'intégrer les deux logements encadrés, « Konviktsgaard » et « Riedgen », pour donner la possibilité aux résidents, représentants légaux, familles et collaborateurs de bénéficier, si le besoin s'en fait sentir d'un avis éclairé.

La communication sur l'existence du comité d'éthique :

La communication s'est déroulée de plusieurs manières au sein de l'ensemble des établissements précitées :

- Dès l'entrée du résident via le service social / le projet d'établissement
- Envoi d'une lettre d'information aux résidents, leurs représentants légaux, leurs familles et proches, ainsi que pour le personnel et les prestataires externes
- Lors de soirées en présence des familles et résidents
- Présence d'affiches explicatives au sein des établissements
- Via les canaux de communication propres à l'établissement (newsletter, infoblat, ...)
- Présence d'un référent éthique au sein de l'établissement

Le nombre de saisine :

A ce jour, le comité d'éthique n'a réceptionné aucune demande de saisine.

Le nombre de réunion :

En 2024, les membres du comité d'éthique se sont réunis à deux reprises. Ces réunions portaient principalement sur la création du comité d'éthique : la charte et le formulaire de saisine.

La charte et le formulaire de saisine :

Nous vous prions de trouver en annexe au rapport, la charte du comité d'éthique ainsi que le formulaire de saisine.